

## **PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU**

### **Compte-rendu du groupe de travail « Mobilité » Jeudi 4 décembre 2014**

---

#### **Présent(e)s :**

Luc Coisman, Philippe Dendoncker, Dimitri Dewilde, Jean-Marie Dresse, André Godfroid, Paul Gruszow, Cécile Huyberechts, Thierry Lederer, Denis Marion, Christian Van Hee, Thierry van Zeebroeck

#### **Ordre du jour**

- Mettre sur pied un "contrat des chemins et sentiers"
- 

#### **Mettre sur pied un "contrat des chemins et sentiers"**

Pour rappel, la fiche-projet se compose de 3 parties :

- Réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers.
- Mise en place d'un comité de gestion.
- Elaboration d'un programme d'actions.

Durant la réunion, on rappelle l'existence d'un document inventoriant les chemins et sentiers de notre commune par un groupe de bénévoles. Ce document a été réalisé sur base de l'Atlas. Il faudrait le remettre à jour, le numériser et l'officialiser. Ce travail de vérifications pourrait être réalisé par une association externe. Le coût pourrait être pris en charges en partie par le subsidé PCDR de la fiche. Denis se renseigne chez « sentier.be » pour voir s'ils peuvent faire ce travail.

Attention, ce document devra prendre en compte l'état actuel des chemins.

Un nouveau décret a vu le jour reprenant un certain nombre d'actions à mettre en place et précisant de nouvelles notions. Suite à ce décret, il a été proposé d'organiser une conférence qui serait animée par un membre de l'asbl Sentiers.be (seront invités les membres du PCDR, du PCDN, de la CCATM, les conseillers communaux, les agriculteurs, certains clubs sportifs comme le vélo clubs blancs gilets ou Je cours pour ma forme...). Denis se renseigne sur la disponibilité de cette personne.

Une discussion a lieu sur le cadastre existant et sur la valeur de ce document.

Il est également rappelé que ce document doit nous permettre de réaliser des liaisons. Notre rôle n'est pas de travailler sur les chemins et sentiers qui, à ce jour, ne seraient plus existant. Si nous sommes confrontés à une telle situation lors de la mise en œuvre du programme d'actions, nous aviserons à ce moment-là.

Il est proposé, en parallèle, de la mise à jour du cadastre (qui prendra un temps certain), de travailler sur le comité de gestion et sur l'élaboration d'un programme d'actions.

Ce comité de gestion sera composé (au stade de la proposition/ce n'est pas définitif):

- un représentant de l'Office du Tourisme ;
- un représentant du vélo club Blancs Gilets ;
- un membre du monde équestre ;
- un membre de Je cours pour ma forme ;
- un membre de l'asbl sentiers.be ;
- un membre du groupe sentier des APD.

Dans la fiche-projet, les personnes suivantes avaient également été citées :

- un représentant du pouvoir communal (échevin de la mobilité, de l'environnement, du tourisme ou des loisirs) ;
- un employé de l'administration communale (service environnement et/ou travaux) ;
- un représentant de la Province du Brabant wallon (service technique compétent en matière de voirie)
- un représentant de l'Office du Tourisme) ;
- un représentant de la police locale ;
- un représentant du groupe sentiers du PCDN ;
- un membre de la CLDR (hors ¼ communal)
- un membre de la CCATM ;
- un représentant des agriculteurs ;
- un ou plusieurs représentants des associations actives dans le domaine de la mobilité, de l'environnement, des loisirs et/ou du tourisme (notamment les Amis du Parc de la Dyle).

Certaines propositions réalisées dans la fiche-projet ne nous semblent pas appropriées.

Un membre rappelle, qu'à l'époque, l'objectif de la fiche était de réfléchir à ce que l'on voulait faire de nos chemins et sentiers. Cette réflexion doit rester une priorité.

Concrètement et pour les prochaines réunions :

1. Un responsable de l'asbl Sentiers.be sera invité au groupe de travail afin de nous aider à préparer au mieux cette fiche-projet (en attente d'informations de Denis Marion et des possibilités de l'asbl Sentiers.be)
2. une deuxième date sera proposée pour organiser cette conférence relative au nouveau décret

A la prochaine réunion, il est demandé que l'on apporte la carte qui a été réalisée par les bénévoles.